



COMMUNIQUÉ
Paris, le 28/01/2025

INONDATIONS ET FORTES CRUES : L'ASSOCIATION "40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES" RAPPELLE LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE SUR LA ROUTE.

La France connaît actuellement un épisode exceptionnel de crues des cours d'eau et d'inondations. Ces événements peuvent mettre en péril la sécurité des usagers de la route, qui se retrouvent parfois piégés à l'intérieur de leur véhicule par la montée des eaux. L'association "40 millions d'automobilistes" rappelle les règles de précaution à adopter en cas d'alerte "crue ou inondation" et les gestes qui sauvent lorsque la voiture est emportée par le courant.

En France, le risque inondation est le premier risque naturel par l'importance des dommages qu'il provoque et on estime que 19 000 communes (soit environ 11% de la population) sont exposées, à des degrés divers. Parallèlement, 50% des noyades lors d'inondations se produisent dans un véhicule. Actuellement, 3 départements sont placés en vigilance rouge et 4 autres en alerte orange.

"Il est nécessaire que tous les automobilistes connaissent les bons réflexes à avoir lors de déplacements qui pourraient potentiellement les mettre en danger. La première chose à faire en cas de danger est évidemment de ne pas paniquer et surtout de trouver un lieu sûr en attendant les secours !" réagit Philippe NOZIÈRE, président de l'association "40 millions d'automobilistes".

Les recommandations

Premièrement, en cas d'inondation ou de crue, il est important de limiter au maximum ses déplacements, aussi bien à pied qu'en voiture. En cas de nécessité absolue d'utiliser un véhicule, privilégiez les axes de circulation principaux, moins susceptibles d'être inondés, et respectez attentivement les déviations mises en place. Restez à l'écoute des consignes des autorités et des sauveteurs tout au long de votre trajet. Enfin, ne vous engagez jamais sur une route barrée, une voie immergée ou un parking souterrain.

Réagir en cas de danger

Si, malgré toutes ces précautions, votre véhicule est soulevé de la chaussée par l'eau montante ou emporté par le courant, des gestes simples peuvent vous sauver la vie : d'abord, ne paniquez pas ! Vous aurez besoin d'avoir l'esprit le plus clair possible... Assurez-vous que la voiture est stabilisée pour détacher ou couper les ceintures de sécurité de tous les occupants du véhicule. Ensuite, ouvrez ou brisez les fenêtres latérales en amont du

courant pour pouvoir évacuer la voiture et monter sur le toit ; s'il y a des enfants à bord, il est préférable de les faire sortir du plus âgé au plus jeune. Le conducteur peut enfin sortir du véhicule en aval du courant. Tant que la voiture est stabilisée, il est plus prudent d'attendre l'arrivée des secours. En revanche, si elle bouge ou commence à couler, il faut être prêt à quitter la voiture et à rejoindre un lieu sécurisé en marchant ou en nageant.

"Il faut bien garder en mémoire ces réflexes, qui sont une promesse de sécurité pour les automobilistes. Afin de se dégager rapidement d'un véhicule, il existe notamment de petits outils qui peuvent venir en aide à l'utilisateur en situation de danger comme "Resqme", qui permet de couper une ceinture de sécurité et de briser la vitre latérale d'un véhicule et donc de libérer rapidement une personne bloquée dans une voiture", déclare Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association "40 millions d'automobilistes".

**CONTACTS
PRESSE :**

Victorine Duval
🌐 presse@40ma.net
☎ 06 10 07 48 26

Pierre Chasseray
☎ 07 78 21 24 47

🌐 www.40millionsdautomobilistes.com

✕ @40MA - 40 Millions d'Automobilistes
@PChasseray - Délégué Général

📺 @40millionsdautomobilistes51

➔ **À propos de "40 millions d'automobilistes"** : "40 millions d'automobilistes" est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver ce facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.